

Vous avez besoin d'une aide, un problème, une difficulté pour vos administrés ? Contactez l'UDAF et son service Point Conseil Budget



Le Point Conseil Budget de l'UDAF89 est un service de proximité labellisé par l'Etat. Nous pouvons vous apporter notre aide sur tout le département.

Il s'agit d'un service **gratuit, ouvert à tous et confidentiel**. Le PCB est porté par des bénévoles qui seront là pour vous informer, vous conseiller, vous accompagner dans les domaines de votre vie quotidienne tels que : votre budget, votre endettement et/ou surendettement, la constitution de dossiers administratifs, la gestion de correspondance,

Alors, surtout, n'hésitez pas à contacter l'**UDAF89** et notre service **PCB** au n° suivant : **03.86.42.29.65** ou par mail : pcb@udaf89.fr

Vous souhaitez devenir tuteur d'un de vos proches ? Vous ne savez pas comment faire ? Contactez l'UDAF et son service d'Information aux Tuteurs Familiaux



Information
et Soutien
aux Tuteurs
familiaux

L'**ISTF de l'UDAF 89** est une équipe de professionnels qui se tient à votre disposition pour vous accompagner via des entretiens personnalisés et confidentiels en amont et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future).

Ce service est ouvert à tous et gratuit.

Contactez l'**UDAF 89** et notre service **ISTF** au n° suivant : **03.86.42.29.65** ou par mail : udaf89@udaf89.fr

Mais L'UDAF c'est avant tout...

Une association de loi 1901, reconnue d'utilité publique dont le Code de l'action sociale et des familles définit les missions, notamment :

1/ Donner son avis aux Pouvoirs Publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

2/ Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles. Présente dans 85 commissions départementales/communales par plus de 50 représentants. (CAF, CPAM, MSA, Domanys...)

3/ Exercer l'action civile devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles.

Depuis la loi du 5 janvier 1988, chaque UDAF est, de fait, agréée comme association de consommateurs.

L'UDAF coordonne les enquêtes en vue de l'attribution de la médaille de la famille par la commission préfectorale et en assure le secrétariat.

Par Arrêté Préfectoral N° 2020/0026, l'UDAF de l'Yonne a reçu l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), en date du 06 Janvier 2020.

Dans sa mission institutionnelle, l'UDAF rassemble les associations familiales du département et assure la coordination et l'animation du mouvement familial sur son territoire.

Mais L'UDAF c'est aussi....

Gérer tout « service d'intérêt familial » dont les pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge :

Service des Mesures Judiciaires **AGORA** (MJPM-MJAGBF-MASP2),
Action Educative Budgétaire (**AEB**),
Soutien à la Parentalité,
Réseau d'Entraide entre les parents,
Observatoire des familles, une démarche scientifique pour observer les réalités familiales et proposer des enquêtes territoriales (*Familles de 3 enfants et plus, La place des grands-parents dans la vie familiale...*)

Si vous avez besoin d'un renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

UDAF 89, 39 Avenue de Saint Georges, 89000 Auxerre

Tel 03.86.42.29.65.

Mail : udaf89@udaf89.fr

Site internet : udaf89@udaf89.fr